



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation du statut des psychologues

Question écrite n° 41664

Texte de la question

M. Bernard Brochand attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des psychologues et les difficultés qu'ils rencontrent pour obtenir la revalorisation de leur travail. Pendant la crise sanitaire, les consultations psychologiques se sont fortement accrues et la santé psychique des Français est devenue une question de santé publique. La profession considère qu'elle n'est pas reconnue à sa juste valeur et réclame une revalorisation de ses rémunérations. De plus dans le cadre du « parcours de soins », le psychologue ne peut travailler que sur prescription médicale. La prescription médicale obligatoire, le nombre de séances limité et la sous-tarification des consultations sont des contraintes inadaptées à la situation sanitaire de désarroi psychologique que connaissent de nombreux patients depuis la crise du covid-19. Aussi, il lui demande s'il envisage d'engager une réelle concertation qui permettrait d'une part de reconnaître la profession de psychologue à sa juste valeur et d'autre part de leur permettre de participer aux Assises de la santé mentale qui doivent avoir lieu prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Brochand](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41664

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 octobre 2021](#), page 7312

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)